COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de convocation : 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Patrick POTTIER, Catherine FAUCHE, Olivier POULAIN, Lydie FAURE, Cyril SCHINDLER, Laëtitia HERMIER, Anne Marie BOUSSICAULT. Paul DOITEAU-LEVEE.

Étaient absents : Morgane LE GUENNEC (pouvoir à Olivier POULAIN)
Eric DEJEAN-SERVIERES (pouvoir à Josette MUSSET)

Secrétaire de séance : Lydie FAURE

ORDRE DU JOUR **:**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026
- Présentation d'un devis pour l'enrochement de la mare du long bois.
- Cadeaux de noël pour les habitants
- Chèques cadeaux pour séniors et enfants
- Organisation repas communal
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 soumis à l'approbation du conseil est validé par l'ensemble des conseillers.

PRESENTATION D'UN DEVIS POUR L'ENROCHEMENT DE LA MARE DU LONG BOIS :
Pour des raisons de sécurité, Madame Le Maire propose de prévoir une barrière devant la mare du Long Bois sur la route de Beaumont. Pour poser cette barrière, il faut un sol ferme. Pour cela, il faut procéder à un enrochement. Le devis de l'entreprise GIRARD se monte à 4.100€.
Après discussions, l'ensemble des conseillers est défavorable à cette proposition. Recherches de solutions plus abordables.

CADEAUX DE NOEL POUR LES HABITANTS :
L'ensemble du conseil opte pour un carnet bloc-notes qui sera distribué dans les boites à lettres des habitants.

CHEQUES CADEAUX POUR LES SENIORS ET LES ENFANTS :

L'ensemble du conseil souhaite maintenir la distribution des chèques cadeaux.
Les montants restent inchangés à savoir 50€ pour les seniors et 30€ pour les enfants.
Les critères d'attribution seront dorénavant :

- Seniors à partir de 70 ans
- Enfants nés entre 2016 et 2026
- Familles habitant sur la commune (résidence principale ou résidence secondaire) et inscrites sur la liste électorale.

ORGANISATION REPAS COMMUNAL :

Madame Le Maire remercie Laëtitia Hermier pour la réalisation du flyer relatif à l'évènement.
Au 11 septembre 2026, le nombre d'inscrits est de 58 personnes.
Les membres du conseil municipal prennent RDV samedi 26 septembre 2026 à 9 heures pour la mise en place des tables et pour la décoration de la salle des fêtes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire expose au conseil son intention de quitter l'assurance GROUPAMA qui jusqu'à maintenant assurait l'ensemble des sinistres intervenus dans la commune.
Depuis quelques temps, et cela pour 3 sinistres (le candélabre, la salle des fêtes, et un véhicule endommagé) GROUPAMA conteste les devis, les experts contestent les déclarations…)
Madame Le Maire a donc fait faire des devis chez AXA et SMACL (Crédit Agricole). Les deux semblent plus intéressants que GROUPAMA (en particulier celui d'AXA) mais il reste à les comparer.
Le conseil a validé l'idée du changement d'assureur.

Pour la commission des impôts directs (CCID), DGFIP a procédé au tirage des commissaires titulaires et suppléants parmi les noms de notre liste proposée et la liste électorale. Sont donc désignés :

TITULAIRES :

- Morgane LE GUENNEC
- Eric DEJEAN-SERVIERES
- Olivier POULAIN
- Catherine FAUCHE
- Lydie FAURE
- Jean-Loup CARRETERO

SUPPLEANTS :

- Laëtitia HERMIER
- Cyril SCHINDLER
- Patrick POTTIER
- Jean-Luc LIGNEREUX
- Patrick BORDENET
- Françoise DESCHAMPS

Les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2026 entre 8H30 et 17H30.
A ce jour, 3 listes déclarées :

- HERVE MAUREY et KRISTINA PLUCHET (Centre Droite)
- Patrice PAUPER (RN)
- Frédéric DELAMARRE (PS)

Suite aux très fortes chaleurs, Madame Le Maire propose de planter des arbres le long de la route face au cimetière. Une étude devra être effectuée afin de déterminer quelle essence d'arbre peut s'adapter au terrain entre le fossé et la route.

Quelques actes d'incivilité cet été. Le conseil évoque de nouveau la mise en place de caméras à installer dans la commune notamment près des containers de tri sélectif.

Madame Le Maire évoque l'idée d'installer un panneau d'affichage « libre » à disposition des habitants et associations. Reste à déterminer l'emplacement.

Paul DOITEAU-LEVEE propose qu'il y ait plus de publicité pour les évènements tels que le repas communal. Une banderole à accrocher près de la mairie ou une affiche plus grande.

Lydie FAURE :

- Déplore que les lampadaires (éclairage public) du Milan étaient allumés en juillet 2026 alors qu'il faisait grand jour à 19 heures. Madame Le Maire dit que ce n'était pas normal et demande que les conseillers l'informent dès qu'ils constatent des anomalies.
- Trouve regrettable que lors du broyage des chemins, les employés INTERCOM massacrent les arbres des particuliers alors qu'ils ne gênent en rien le passage dans les chemins.
- S'est rendue au forum sur la ruralité à la Ferrière sur Risle le 29 août 2026 et a assisté à une conférence sur le patrimoine des villages. Le conférencier invitait les communes à installer une alerte incendie dans les églises et à réaliser un inventaire (tableaux, statues, mobilier…)

Catherine FAUCHE indique qu'elle a assisté à une réunion du SAEP (syndicat d'alimentation en eau potable) et qu'elle s'est inscrite à la commission « ruissellement et risques d'inondations ».

Cyril SCHINDLER signale la présence d'une caméra de chasse installée dans un arbre avant la barrière qui donne sur la passerelle de Grammont. Le chemin étant dû, la pose de cette caméra n'est pas permise sans prévenir le Maire.

Laëtitia HERMIER s'interroge sur la posture à tenir en cas de rencontres avec des chiens errants et divagants.
Le conseil l'informe qu'il existe un chenil derrière la mairie, prévu pour confiner les chiens jusqu'au retour des propriétaires. Dans le cas où les propriétaires ne se manifestent pas, la fourrière à INTERCOM est envisagée.

Patrick POTTIER signale que l'émetteur d'orange défaillant sera en principe réparé le 14 septembre 2026.
Les travaux d'enfouissement des lignes route de la Noë et route de la Jouanière se poursuivent.

Anne Marie BOUSSICAULT s'interroge, elle aussi, sur l'attitude à adopter lors de rencontres avec des chevaux en liberté sur la route.

La séance est levée à 21H15.

Le Maire,

Josette MUSSET

La secrétaire de séance,

Lydie FAURE